

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2014 n° 05/2014

DATE DE CONVOCATION : 7 février 2014

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER 2013

L'an deux mille quatorze et le douze février à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Paul SCHEMBRI, Maire.

12 membres présents : Jean-Paul SCHEMBRI, Claude CODORNIU, Christiane SALSEGNAC, Claude MONIE, Pascale MARIOT, Henri OLIVE, Christine CHORIN, Jacques DAURIAC, Gisèle DESSIEUX, Rémy FABRE, Marie-France MONTOSSON, Yvon GARCIA.

1 procuration : Hugues GUICHARD à Claude MONIE.

Secrétaire de séance : Gisèle DESSIEUX assistée de Christiane SALSEGNAC.

Nombre de conseillers en exercice :	14	Pour :	13
Présents ou représentés :	13	Abstention :	0
Votants :	13	Contre :	0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Gilbert ESCOMEL, Trésorier Principal de la Trésorerie de Narbonne Agglomération assure la fonction de Comptable de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il peut bénéficier d'une indemnité de conseil pour le rôle de soutien et d'aide technique qu'il nous apporte tout au long de l'année, sur la base du décret n°82979 du 19/11/82 et de l'arrêté ministériel du 16/12/83.

Il rappelle que le conseil municipal avait attribué cette indemnité au taux plein et que celle-ci est acquise de principe pour toute la durée du Mandat Municipal.

Il précise enfin que cette indemnité peut être modifiée ou supprimée par délibération motivée. Pour l'exercice 2013, la somme s'élève à 523.24 €.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer l'intégralité de la somme calculée pour le comptable du Trésor soit 523.24€.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 14/3/14
et de sa publication le 14/3/14

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :

14 MARS 2014



Jean-Paul SCHEMBRI